

FICHE DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

CPG Max Sun Life de la Fiducie de la FSL

Quels que soient vos objectifs d'épargne, vous pouvez tirer profit de la croissance et de la sécurité d'un certificat de placement garanti (CPG). Le CPG Max Sun Life offre des placements assortis de taux d'intérêt garantis pour une période donnée, à l'abri des fluctuations du marché. À l'échéance du placement, vous pouvez retirer le montant que vous avez placé ainsi que l'intérêt accumulé.



Le CPG Max Sun Life est un choix sensé pour les personnes qui veulent :

- réduire le risque lié à leurs placements;
- obtenir un taux d'intérêt plus élevé en immobilisant leurs placements pour une durée déterminée.

Cette fiche vous procure un aperçu du produit.

Le CPG Max Sun Life est un CPG non remboursable qui offre des taux d'intérêt plus élevés que ceux de nos CPG remboursables. Vous obtenez un taux d'intérêt plus élevé lorsque vous acceptez de laisser votre argent placé pendant toute la durée du placement. Vous décidez pour combien de temps vous voulez placer votre argent. Comme le taux d'intérêt est garanti, vous n'avez pas à vous soucier des hausses et des baisses du marché. Il s'agit d'une solution de placement à faible risque.

Le CPG Max Sun Life est un moyen efficace et sûr d'atteindre vos objectifs d'épargne à court et à long terme. Vous prévoyez d'acheter une nouvelle voiture? Le CPG Max Sun Life peut vous procurer un taux plus élevé que la plupart des comptes d'épargne proposés par les banques. Vous épargnez pour la retraite? L'intérêt garanti contribue à maintenir l'équilibre entre le risque et le rendement dans votre portefeuille de retraite, et votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) peut facilement être transformé en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) pour générer un revenu régulier à la retraite.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Options de placement	Placement à intérêt quotidien – L'intérêt quotidien est habituellement utilisé pour un placement à court terme. Il n'y a pas de date d'échéance. Le taux d'intérêt varie et est calculé chaque jour. Placement à intérêt garanti – Il comprend des options de date d'échéance, exige un versement minimum de 1 000 \$ et offre un taux d'intérêt garanti.
Durées de placement offertes	<ul style="list-style-type: none">• De 30 à 364 jours (pas offertes pour les FERR)• 1 an• 2 ans• 3 ans• 4 ans• 5 ans• De 6 à 25 ans (FERR seulement)
Taux	Les taux d'intérêt varient selon la durée que vous choisissez pour le placement.
Garantie de taux	Vous pouvez fixer le taux d'intérêt jusqu'à 45 jours avant le versement de votre argent ou le renouvellement de votre placement.
Protection des dépôts	L'argent dans votre CPG Max Sun Life est admissible à la protection de la Société d'assurance-dépôts du Canada* (SADC), jusqu'à concurrence de certaines limites.
Retraits	Vous pouvez faire des retraits de votre placement à intérêt quotidien en tout temps (sous réserve des montants minimums que nous fixons). Les retraits des placements à durée fixe sont permis à l'échéance seulement.
Option FERR	Si vous détenez votre CPG Max Sun Life dans un REER, vous pouvez facilement le transformer en FERR au plus tard à votre 71 ^e anniversaire de naissance. L'Agence du revenu du Canada (ARC) fixe le montant minimum que vous devez retirer chaque année en fonction de votre âge.

Le taux d'intérêt est plus élevé pour un placement **non remboursable** que pour un placement remboursable, car vous placez votre argent pour toute la durée choisie. À l'échéance du placement, vous pouvez retirer votre argent ou le placer de nouveau pour une autre période déterminée. **Vous ne pouvez pas faire de retrait avant l'échéance.**

La date d'échéance d'un placement est la date à laquelle un placement prend fin et l'intérêt cesse d'être payé. À l'échéance, vous pouvez placer de nouveau votre argent dans un CPG Max Sun Life, le transférer à un autre type de placement ou le retirer.

*La Fiducie de la Financière Sun Life inc. est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), organisme d'État créé pour protéger l'argent que vous placez auprès des institutions membres. Pour en savoir plus à ce sujet, rendez-vous à l'adresse sadc.ca ou appelez au 1-800-461-7232.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le CPG Max Sun Life offre de nombreux avantages qui en font une option de placement simple et à faible risque.

Q : Pourquoi devrais-je choisir le CPG Max Sun Life?

R : Le CPG Max Sun Life offre une certaine tranquillité et la sécurité associées à un placement garanti. Ses taux d'intérêt sont plus élevés que pour un placement remboursable et il constitue une bonne solution à condition de ne pas avoir besoin de l'argent avant l'échéance des placements (sauf pour le revenu au titre d'un FERR).

Q : Dois-je payer de l'impôt sur l'intérêt accumulé dans mon CPG Max Sun Life?

R : Tout dépend du type de compte que vous détenez :

- **Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** – Vous ne payez aucun impôt jusqu'au retrait de l'argent.
 - **Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)** – Vous ne payez aucun impôt sur l'intérêt produit par votre placement.
 - **Non enregistré** – L'intérêt accumulé doit être ajouté à votre revenu imposable de l'année où il vous est payé ou qu'il est porté au crédit de votre CPG Max Sun Life.
 - **Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)** – Vous ne payez aucun impôt jusqu'au retrait de l'argent.
-

Q : Ce type de placement est-il risqué?

R : Un CPG Max Sun Life est un placement garanti. Il n'est pas lié aux hausses et aux baisses du marché et votre placement initial peut être protégé par la SADC, jusqu'à concurrence des limites définies par cet organisme*.

Q : Quel est l'avantage de pouvoir choisir la date d'échéance de mes placements?

R : Il y a de nombreux avantages. Vous pouvez choisir une date d'échéance qui correspond à la date d'un achat important. Vous pouvez aussi échelonner les dates d'échéance de vos placements pour bénéficier d'un taux d'intérêt différent pour chaque durée (précisions à la dernière page).

Q : Qu'entend-on par diversification, et en quoi un CPG Max Sun Life peut-il aider?

R : Dans le contexte des placements, la diversification consiste à avoir dans son portefeuille différents types de placements qui comportent divers niveaux de risques.

Le but de la diversification est de créer un équilibre entre les placements à risque élevé et les placements à risque faible afin de réduire le risque global. Puisque le CPG Max Sun Life offre un taux d'intérêt garanti, il peut vous aider à diversifier votre portefeuille en compensant les placements plus risqués, comme les fonds communs qui ne sont pas garantis.

Q : Combien de fois puis-je retirer de l'argent de mon FERR?

R : Vous pouvez faire des retraits aussi souvent que vous le voulez du **placement à intérêt quotidien**. N'oubliez pas que vous paierez de l'impôt additionnel sur chaque retrait.

Q : À quelle fréquence puis-je recevoir des paiements de revenu de mon FERR?

R : Vous pouvez choisir des paiements mensuels ou annuels.

Q : Puis-je changer les paiements de revenu de mon FERR?

R : Vous pouvez changer votre calendrier de paiements une fois par année, pourvu que vous respectiez l'exigence de montant minimum prévu par la loi.

Q : Dois-je attendre d'avoir 71 ans pour ouvrir un FERR?

R : Non. Vous pouvez profiter des avantages du FERR pour votre retraite à tout âge.

REGARDEZ DE PLUS PRÈS

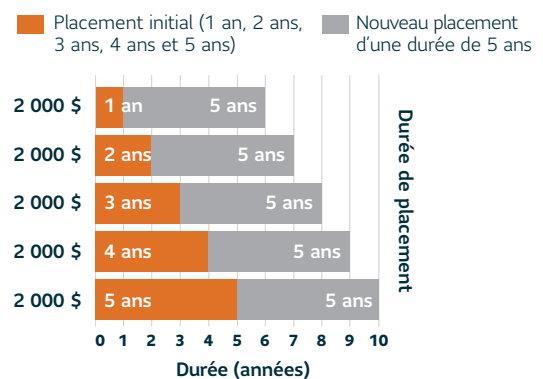
Voulez-vous tirer le maximum de votre CPG? L'échelonnement des placements est une stratégie qui consiste à détenir des placements avec des dates d'échéance distinctes afin de tirer parti des différents taux d'intérêt associés à chaque durée de placement.

Fonctionnement

- Décidez du montant que vous voulez placer.
- Divisez ce montant en cinq.
- Choisissez un placement garanti pour chacun de ces cinq montants : un placement de 1 an, un de 2 ans, un de 3 ans, un de 4 ans et un de 5 ans.
- Lorsque votre premier placement arrive à échéance au bout d'un an, vous le réinvestissez, plus les intérêts accumulés, dans un placement de 5 ans. À refaire chaque fois qu'un placement arrive à échéance.

Avantages

- Meilleure gestion du risque lié aux taux d'intérêt – Seulement 20 % de la valeur de votre CPG Max Sun Life à échéance chaque année, donc si les taux d'intérêt chutent temporairement, seule cette portion de vos placements est touchée.
- Augmentation de la liquidité de votre portefeuille – Vous avez toujours accès à 20 % de votre CPG Max Sun Life chaque année.
- Amélioration du rendement – Grâce à l'ajout de placements à long terme, qui procurent habituellement des taux plus élevés que ceux à court terme.



Voulez-vous tirer le maximum de votre FERR?

Voici quelques conseils :

- Si vous avez plusieurs REER, vous pourriez être en mesure de les combiner en un seul FERR.
- Retirez le revenu de votre FERR à la fin de l'année. Cela permet à votre argent d'accumuler plus d'intérêt et de croître à l'abri de l'impôt plus longtemps.
- Si vous ne vous fiez pas à votre FERR pour toucher un revenu, basez le montant du retrait minimum sur l'âge du conjoint le plus jeune. Vous aurez ainsi plus d'argent dans votre FERR qui pourra accumuler de l'intérêt à l'abri de l'impôt.



Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez placementsmondiauxsunlife.com | Appelez au **1-877-786-5433**

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Fiducie de la Financière Sun Life inc. est l'émetteur des CPG Max Sun Life et des certificats de placement garanti.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2021. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.